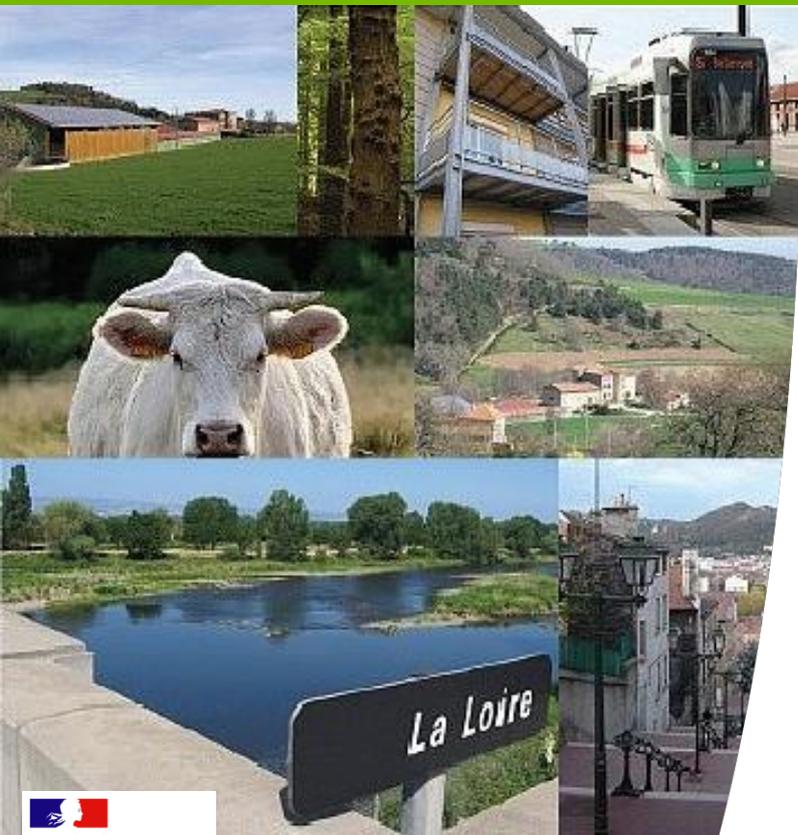


# PLAN DE RELANCE

## Infrastructures et mobilité verte



# Les mobilités du quotidien

---

## Trois axes constituent la mesure.

- Le premier axe vise une accélération sans précédent de travaux d'aménagement de **réseaux cyclables**, sécurisés et efficaces en multipliant les moyens au moins par 2
- Le deuxième axe a trait au développement des **transports ferroviaires** au profit des déplacements du quotidien dans les zones les plus denses. L'objectif est de doubler la part modale du transport ferroviaire autour des grands pôles urbains d'ici 10 ans
- Le troisième axe de la mesure concerne le développement de nouvelles offres de service de **transports collectifs** dans les zones urbaines.

## Coût et financement de cette mesure

---

- **1,2 Md€** est prévu dans le plan de relance en complément des moyens déjà programmés par l'État au titre de cette mesure. Ils pourraient être complétés par le programme européen REACT EU ainsi que des fonds de la dotation de soutien à l'investissement local.

# *Impact de cette mesure*

---

- Ces moyens de l'État viennent compléter les financements des collectivités et pourraient permettre un investissement total dans les territoires proche de **5 Md€**.
- Ceci générera immédiatement des emplois pour leur réalisation des travaux, estimés à plus de **55 000 équivalents temps plein**

# Calendrier de mise en œuvre

---

- L'ensemble des opérations seront engagées entre 2020 et 2022, à partir de la fin 2020 pour les transports collectifs d'Île-de-France et à compter de 2021 pour les autres thématiques.

Leur mise en service interviendra majoritairement entre 2021 et 2023/2024, pour les plus petits projets notamment (vélos).

La réalisation d'infrastructures lourdes (métro, tramway) pourrait par contre nécessiter des délais plus importants.

# plan de soutien au secteur ferroviaire

---

L'objectif poursuivi consiste à améliorer globalement la qualité du réseau ferroviaire pour augmenter l'offre de trains dans ses différents usages

- Il s'agit tout d'abord, en cohérence avec les priorités définies par la Loi d'orientation des mobilités, de donner les moyens à SNCF Réseau de régénérer et moderniser le réseau national le plus circulé
- Il s'agit également de réinvestir, aux côtés des Régions, dans les lignes de desserte fine du territoire pour augmenter l'offre dans les territoires moins denses et mieux les relier aux zones urbaines
- accélérer les travaux pour la qualité d'accueil dans les gares
- adapter le réseau ferroviaire pour développer le transport de marchandises

# Coût et financement de cette mesure

---

L'effort d'investissement supplémentaire de l'Etat est de

**4,7 Mds€.**

## Calendrier de mise en œuvre

**L'ensemble des opérations seront engagées entre 2020 et 2022.**

# Accélération des travaux d'infrastructures de transport

---

- le développement des bornes de recharge sur routes nationales et les autoroutes,
- la promotion et l'accélération du report modal de la voiture vers les transports en commun et les modes partagés (voies réservées, parkings relais, pôles d'échanges multimodaux, équipement de contrôle des voies réservées et des ZFE) ;
- des travaux de régénération et de modernisation du réseau fluvial (notamment des écluses et Barrages)
- l'aménagement de la liaison ferroviaire entre Lyon et Turin
- la modernisation des infrastructures de surveillance du trafic maritime et de sauvetage

# Coût et financement de cette mesure

---

L'effort d'investissement supplémentaire de l'Etat est de **550 millions d'euros**.

## Calendrier de mise en œuvre

L'ensemble des opérations seront engagées entre 2020 et 2022

# Autres actions

---

## ● Verdissement du parc automobile de l'État

180M€ sont consacrés à cette mesure et alloués en fonction des besoins et du gain énergétique possible.

## ● Aide à l'achat de véhicule propre dans le cadre du plan automobile (bonus, PAC, recharges)

Cette mesure représente **1,9 Md€** entre 2020 et 2022 en plus des budgets prévus, pour financer :

- les évolutions du dispositif de bonus automobile (électrique, hybride rechargeable) ;
- les évolutions du dispositif de la prime à la conversion (véhicules légers, et poids lourds électriques ou à hydrogène) ;
- le déploiement des bornes de recharge pour les véhicules électriques.

---

**Merci de votre attention**